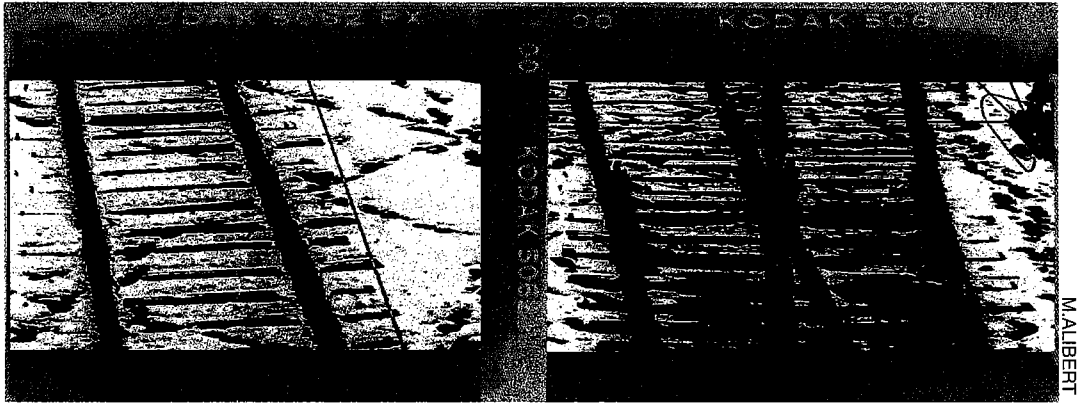


>> Circuits itinérants : un cinéma solidaire ...



Les circuits de cinéma itinérant sont des réseaux culturels implantés désormais un peu partout en France. Pour quoi faire ? Pour pouvoir faire, tout simplement. Leur apparition est partie d'un constat fort simple : les ruraux n'avaient plus accès au cinéma (1).

Stéphane SOUILLAT

Concrètement, lorsqu'on s'intéresse à la géographie du grand écran, on voit très bien que pour être heureux, le cinéophile a intérêt à habiter au cœur d'une grande ville. Car si 97% des communes de plus de 50.000 habitants ont une salle, ce taux passe à 77% pour les communes comptant de 20.000 à 50.000 habitants et chute à 3% pour les communes de moins de 10.000 habitants. Qui plus est, le Centre National de la Cinématographie (CNC) nous apprend que 2% seulement des communes rurales disposent d'une salle de cinéma traditionnelle et que, la plupart du temps, il s'agit de sites appartenant à des zones touristiques(2).

Les raisons de la fermeture des salles rurales étant en étroite corrélation avec des critères de rentabilité économique, il aurait été suicidaire de tenter de recréer des salles traditionnelles dans les communes rurales. Aussi, une alternative a été trouvée, basée sur les solidarités, la mise en commun de moyens divers.

Au début des années 80, donc, pour remédier à cet état de fait, des associations appartenant aux grands mouvements d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, MJC, Familles Rurales, Foyers Ruraux, etc.), mais aussi des privés, se sont "lancés dans l'aventure". Des circuits de cinéma itinérant ont fait leur apparition. Souvent issus d'anciens ciné clubs, ils avaient pour ambition de démocratiser les pratiques culturelles et d'élargir l'accès aux œuvres cinématographiques jusqu'aux populations les plus éloignées de l'offre.

Si le format originel a été transformé et que l'on est passé du 16 au 35 mm,

l'esprit, lui n'a pas bougé. En premier lieu, pour s'implanter, et inscrire leur action dans le long terme, les responsables du circuit (les permanents) ne peuvent agir seuls. Il y a obligation de créer un réseau impliquant des personnes de chaque "commune cinéma". Seront bien entendu concernés les élus locaux, qui donneront leur accord pour le passage du circuit, puis s'engageront de diverses manières (mise à disposition de la salle, prise en charge des frais d'électricité et de chauffage, mise à disposition éventuelle d'employés municipaux pour certaines tâches, réalisation de travaux permettant d'accroître les conditions techniques de la salle et d'atteindre le seuil de confort fixé par les spectateurs de chaque site).

Mais il y a surtout les équipes locales de volontaires qui se chargent, une ou deux fois par mois, d'accueillir la séance et qui constituent le relais du circuit dans chaque commune. Ces médiateurs cinématographiques (en moyenne, 3 ou 4 par village) appartiennent généralement à une association locale qui a choisi de prendre en charge l'activité cinéma. Ils réalisent un certain nombre de tâches complémentaires à celles assurées par les permanents (publicité autour des films, préparation puis rangement de la salle, accueil des spectateurs et billetterie, parfois projection). Leur rôle est déterminant en ce qu'ils favorisent toutes les formes de convivialité accompagnant cette offre culturelle et que leur appartenance au village est un référent majeur pour nombre d'habitants ayant besoin d'identifier "l'offreur". Il ne s'agit donc pas d'une activité anonyme(3). D'ailleurs, la majorité des circuits font participer les relais locaux au choix de programmation pour qu'ils soient encore plus des "messagers" des contenus. Avec le

cinéma, les gens deviennent acteurs : ils sont directement impliqués dans l'action et sont obligés de s'approprier cet outil pour en assurer son succès. Ainsi, chaque séance devient "leur" séance, différente de celle du village voisin, mais inscrite dans une démarche commune, au sein d'un même réseau.

Autre point fondamental, ces réseaux sont bâtis sur des principes d'itinérance et de mise en commun de matériel, de compétences et de moyens financiers. L'organisme qui gère le circuit se charge de l'achat et de la maintenance du matériel, de la location des films et de l'achat des affiches. A l'exception d'une adhésion modique, aucune participation financière n'est demandée aux communes et aux associations relais. En contrepartie, l'ensemble des recettes est reversée aux responsables des circuits qui créent donc un "pot commun". Ainsi, les grands succès couvrent les "bides" et les "grosses communes" équilibrent les résultats moindres des plus petites. Mais les communes qui réalisent un grand nombre d'entrées ont tout de même besoin des petites pour pouvoir bénéficier de "l'économie d'échelle". Cette solidarité joue donc dans les deux sens.

Si l'on reste dans les schémas économiques en vigueur, cette activité n'est pas rentable. Les circuits réalisent une "hybridation" en additionnant l'apport du bénévolat, du secteur public et du secteur marchand. Cela rend possible la présence du cinéma dans les villages, y compris les plus petits, contribuant ainsi activement à l'aménagement culturel du territoire.

Ce principe de solidarité s'apparente beaucoup à une pratique de l'intercommunalité non officialisée, parfois apte à générer des coopérations ultérieures,

les élus ayant trouvé là matière à travailler et à construire ensemble. Comme le revendiquait un Maire rencontré en Auvergne : avec le cinéma, "on fait la preuve que des élus et des communes peuvent s'intéresser à ce qui se passe en dehors de leurs limites géographiques et collaborer avec d'autres, humainement, financièrement, sur des opérations différentes de l'eau ou des ordures ...".

L'intérêt de créer ces réseaux est multiple. Il s'agit avant tout d'aspects culturels : pour les communes concernées, y compris les plus petites et les plus éloignées, les itinérants permettent la diffusion d'œuvres de qualité, disposant parfois d'une renommée internationale. En plus de la séance traditionnelle, grand public ou art et essai, très souvent, les circuits proposent des actions spécifiques en direction des enfants, des séances à thème, des soirées plein-air l'été, etc.

Mais, outre les aspects culturels, on peut tenter d'analyser ce que les circuits apportent au territoire(4). De part l'organisation même du circuit, il y a maintien et renforcement du lien social. Cela offre au public peu mobile (jeunes, personnes âgées, personnes ne disposant pas de moyens de transports) un accès à des loisirs, culturels et collectifs. Les résultats de l'étude effectuée auprès du public (5) confortent cette impression. En effet, 25% des spectateurs actuels des circuits n'iraient plus au cinéma en cas de disparition du réseau itinérant et 40% freineraient leur consommation de films.

Par ailleurs, la séance de cinéma crée une véritable dynamique de rencontres et de discussions dans la commune. Là aussi, l'analyse des comportements des spectateurs renforce cette idée que la séance de cinéma ne dispose pas uniquement d'un intérêt culturel. La motivation la plus importante est de "voir de bons films", mais on trouve en parallèle trois grandes familles de conceptions justifiant la participation aux séances du circuit. Si, fort heureusement, des raisons culturelles ("voir des films art et essai", "avoir une pratique culturelle") sont invoquées, on ne peut que constater l'importance prise par les motivations que l'on pourrait qualifier de "sociales" : "Sortir de chez soi", "rencontrer des amis", "participer à la vie de la commune", "discuter pour se tenir au courant des nouvelles".

Côté économique, cela profite aux cafés, aux restaurants ..., s'il y en a encore dans le village et s'ils restent

ouverts le soir. Des emplois sont également créés (direction, administration, projection, médiation culturelle) pour que les circuits puissent fonctionner convenablement.

Mais c'est surtout de façon indirecte que se fait sentir l'influence des itinérants. Dans le cadre de politiques de création ou de reprise d'entreprises, les séances de cinéma font partie d'un ensemble de services qui contribuent à attirer les cadres (puis leurs futurs salariés). On retrouve ce type de discours en Haute-Saône, où les communes qui accueillent le circuit mentionnent en général l'activité cinéma dans leur plaquette. "On parle partout d'informatique, de nouvelles technologies, de moyens de communication qui permettent de travailler de chez nous, en milieu rural. Mais le travail, ce n'est plus tout dans la vie. Il y avait un groupe de cadres qui envisageait de venir s'installer à Jussey. La première chose qu'ils ont fait est de téléphoner à la mairie pour connaître les différents services à leur disposition, notamment culturels. Ils veulent bien venir, mais s'il n'y a pas un minimum, ils ne s'installeront pas".

Enfin, le circuit fait "exister" les communes aux yeux de leurs habitants. Ces derniers trouvent dans le passage du circuit une preuve que leur village vit encore.

Ainsi, comme le dit Pierre Raynaud (6) à propos de la culture en général, l'action de ce réseau "conditionne l'image que l'habitant a de son territoire et crée une valeur ajoutée symbolique".

Il faut cependant tempérer cette vision idyllique. Ce concept a des limites. La principale étant que pour que cela fonctionne bien et que les retombées listées précédemment soient effectives, tous les éléments sont nécessaires, en même temps : des bons films, des moyens techniques satisfaisants, des relais locaux dynamiques et motivés et ... du chauffage dans la salle en hiver. Si un élément vient à manquer tout l'édifice s'écroule. On voit ainsi régulièrement des communes mettre l'activité cinéma en sommeil lorsque l'équipe de bénévoles en place se désinvestit, le temps que de nouvelles bonnes volontés apparaissent. Cela peut prendre de longs mois, voire des années.

Alors, même si les conditions techniques ne peuvent être négligées (7), il s'agit bien avant tout de bâtir un réseau humain basé sur le militantisme et l'implication dans la vie locale : un réseau créé pour développer un projet culturel,

mais dont les retombées profiteront au territoire dans son ensemble, bien au-delà de la "chose" culturelle.

Stéphane SOUILLAT, coordinateur de la mission cinéma des Foyers Ruraux

(1) *Au début des années 80, le rapport "Bredin" avait montré que près de la moitié des habitants du milieu rural n'avaient pas la possibilité d'aller au cinéma.*

(2) *CNC Infos, n° 258, La géographie du cinéma : villes, communes, départements, 1995, 39 p.*

(3) *Les entretiens ont fourni d'abondants exemples illustrant le rôle de ces relais : souvent, les bénévoles deviennent Monsieur et Madame cinéma dans la commune et jouent un véritable rôle de référents auprès des habitants, leur offrent un service personnalisé de proximité (on leur téléphone pour connaître le titre et l'heure du film, on les accoste en faisant les courses. Les relais locaux se chargent parfois d'amener et de reconduire certaines personnes âgées, etc.)*

(4) *Dans le cadre de la convention liant la FNFR au ministère de la Culture et au CNC, des études, des tables rondes ont été mises en place au cours des 4 dernières années. Pour plus d'information voir - Animer, le magazine rural, n°143-144, "Le monde rural fait son cinéma", Fédération Nationale des Foyers Ruraux, juillet 1998, et Cinéma itinérant et territoires ruraux, réseaux et publics, Fédération Nationale des Foyers Ruraux / Centre National de la Cinématographie / Délégation au Développement et aux Formations du Ministère de la Culture et de la Francophonie, 144 pages, janvier 1999.*

(5) *Etude menée sur 5 circuits et concernant près de 800 spectateurs*

(6) *Directeur d'ATHENA, l'Agence Régionale du Théâtre en Auvergne.*

(7) *Les habitants de chaque commune fixent leur seuil de confort minimum à atteindre et de nombreux exemples démontrent qu'un projecteur défaillant peut entraîner des chutes de fréquentation qui dureront tant que les responsables n'auront pas su regagner la confiance des spectateurs, parfois pendant 2 ans.*



M. ALBERT